



Vincent Locas, avocat

Conseiller juridique senior

Affaires règlementaires et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 21 mai 2021

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : 5^e demande réamendée relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir – Phase 2B

Notre dossier : 312-00669

Dossier Régie : R-3867-2013

Chère consœur,

Énergir dépose ses réponses à la demande de renseignements n° 4 de la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») dans le dossier mentionné en objet, soit la pièce Gaz Métro-12, Document 13.

Énergir dépose également une version révisée de la pièce Gaz Métro-12, Document 10 afin de corriger sa réponse à la question 1.7 de la demande de renseignements n° 3 de la Régie.

Enfin, Énergir dépose la demande mentionnée en objet ainsi qu'une liste révisée de pièces.

Par ailleurs, dans sa décision D-2021-003, la Régie fixait l'audience relative au volet 1A de la phase 2B du présent dossier du 14 au 23 juin 2021. Depuis, OC et le ROÉÉ ont mis fin à leur participation à titre d'intervenants¹. Par conséquent, et afin de lui permettre entre autres de planifier les besoins en matière de traduction simultanée lors de l'audience, Énergir saurais gré à la Régie de lui indiquer si la durée prévue pour l'audience est révisée et, le cas échéant, lui confirmer les dates retenues.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas

VL/mb

p. j.

¹ C-OC-0115 et C-ROÉÉ-0186.